

VILLEMOUSTAUSSOU

LE MAG



#REPORTAGES
SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE,
LA COMMUNE S'ENGAGE
• • • • •
BUDGET 2023

sommaire



4 ACTUALITÉ



11 REPORTAGE



18 LUMIÈRE SUR



16 REPORTAGE

22 TRIBUNE

23 CARNET

Directeur de publication :
Bruno GIACOMEL

Rédaction :
Adjoint délégué à la communication

Conception et réalisation :
service communication

Crédits photos:
Mairie de Villemoustaussou
AdobeStock
Marie Buffard Photographe
Iconographie site nounproject

Impression :
Groupe Antoli



CONTACT :
Mairie de Villemoustaussou
55 Boulevard de la République
11 620 Villemoustaussou
Tel : 04.68.47.74.80
Mail : accueil@villemoustaussou.fr

www.villemoustaussou.fr



édito

Villemachois, Villemachois, Le Conseil Municipal a voté son budget 2023 le 09 février dernier, soit plus précocement que la plupart des communes, accélérant ainsi la mise en œuvre des programmes relevant des équipes municipales, administratives et techniques.

Alors que nous avons tourné la page 2022, riche en investissements, nous avons commencé à écrire celle de 2023, qui ne le sera pas moins. Notre bonne santé financière nous l'autorise, malgré la hausse des coûts des énergies qui touchent aussi les collectivités.

Des difficultés sont devant nous, comme l'accès à la ressource en eau avec l'hiver qui n'a pas rempli les nappes après un été 2022 caniculaire et de sécheresse. Seul un printemps exceptionnellement pluvieux pourrait y remédier.

L'accès aux soins constitue une priorité. Nous investiguons toutes les possibilités afin de préserver, voire de développer, l'offre de soins.

Comme moi, vous êtes attachés à la qualité de vie à Villemoustaussou. C'est ainsi que le cadre de vie, la sécurité, l'habitat, les équipements et services municipaux, le lien social et les associations, l'économie et les commerces locaux, constituent pour nous les priorités de notre action.

Le patrimoine local, la culture, l'art et l'histoire sont des touches nouvelles que nous souhaitons mettre en valeur et vous faire découvrir ou redécouvrir.

Nous continuons de venir vous rencontrer dans vos quartiers, de recueillir vos avis, d'entendre vos doléances, de vous rendre compte de notre action, et tentons dans la mesure de nos moyens, de répondre aux besoins.

Voici quelques-uns des points que nous avons illustrés dans ce magazine et que j'espère, vous apprécierez.

Je vous souhaite une bonne lecture.

BRUNO GIACOMEL, MAIRE DE VILLEMUSTAUSOU



SERVICE

Le conciliateur de justice à votre service !

Depuis octobre 2022, un nouveau Conciliateur de Justice est arrivé. M. Jean-Paul GARRIGUE, auxiliaire de justice, rattaché au Tribunal Judiciaire de Carcassonne, vous reçoit en mairie, uniquement sur rendez-vous, les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois. Le conciliateur vous accompagne afin de trouver une solution amiable, lors d'un différend vous impliquant avec une ou plusieurs parties. Il est compétent pour, les problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), un différend entre propriétaire et locataire ou entre locataires, un différend relatif à un contrat de travail, litige de la consommation, litige entre commerçants, litige en matière de droit rural, litige en matière prud'homale. **A noter qu'il n'est pas compétent pour les litiges en matières d'état civil, de conflits familiaux ou de conflits avec l'administration.** Pour tout rendez-vous, contactez directement M. GARRIGUE au 06.20.35.54.26 ou par mail à occitanie11@yahoo.com



SÉCURITÉ

Un nouveau garde corps devant la Poste

Afin d'assurer la sécurité des personnes se rendant au bureau de poste ou allant retirer de l'argent au distributeur de billets, un garde-corps a été installé le long du trottoir. La fabrication et la pose ont été réalisées par l'entreprise Sud Métal, qui se situe à Carcassonne.



TRAVAUX

Sécurisation du chemin des Vendanges

Les vacances scolaires ont été l'occasion d'aménager un ouvrage visant à limiter la vitesse des véhicules, chemin des Vendanges. Au débouché du chemin piéton de la rue Gaston Bonheur, l'entreprise COLAS a créé un rétrécissement de voirie ainsi qu'un passage surélevé pour ralentir les véhicules et sécuriser la traversée de la chaussée. De nombreux élèves du secteur utilisent fréquemment ce passage pour rejoindre les points de ramassages scolaires ainsi que des piétons désirant se rendre au coeur du village via les chemins piétonniers rénovés.

ET SI ON SORTAIT ?

27 > 31 MARS

COLLECTE DU CMJ POUR LES RESTOS DU COEUR

Points de collectes : mairie et Centre de Loisirs

MARDI 28 MARS SCENES D'ENFANCE

18H30 - salle Georges Brassens - sur inscription au 04.68.25.48.76 ou à bibliotheque@villemoustaussou.fr - 3 à 12 ans - gratuit

"L'extraordinaire bêtise de Mathis" "Mathis apprend qu'il faut de l'huile de coude pour dégraisser une casserole. De sa chambre à son super labo, Mathis part à la conquête du "COUDUSTUS", cette fleur mystérieuse qui fabrique ce produit."

MERCREDI 05 AVRIL PÂQUES A LA BIBLIOTHEQUE

10h30 - bibliothèque municipale - inscription au 04.68.25.48.76 ou à bibliotheque@villemoustaussou.fr

DIMANCHE 09 AVRIL CHASSE A L'OEUF

10H à 12H et 14H à 16H - parc A. MONNIÉ - gratuit - jusqu'à 12 ans
Rendez-vous au parc André Monnié où tu pourras partir à la chasse aux oeufs. Si tu es âgé de 3 à 6 ans, nous te donnons rendez-vous le matin. Si tu as entre 7 et 12 ans, nous t'attendons l'après-midi. Penses à t'inscrire en appelant au 04.68.47.74.80.

SAMEDI 15 AVRIL

JEAN JACQUES GOLDMAN

21H - salle Georges Brassens - entrée 12€ / 6€ enfants - spectacle proposé par Circul'Anim

Le quintet "Les choeurs d'artichaut" va revisiter les plus grands succès de Jean Jacques Goldman dans le respect de son oeuvre et de son univers : Quand la musique est bonne, Je te donne, Là-bas, Envole-moi, Elle a fait un bébé toute seule... Une pléiade des grands tubes incontournables.



MERCREDI 19 AVRIL CARNAVAL A LA BIBLIOTHEQUE

10h30 - bibliothèque municipale - inscription au 04.68.25.48.76 ou à bibliotheque@villemoustaussou.fr

DIMANCHE 30 AVRIL JOURNÉE NATIONALE DE LA DÉPORTATION

11H30 à l'Hôtel de Ville, dépôt de gerbe devant la plaque du souvenir

LUNDI 08 MAI CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

11H45 à l'Hôtel de Ville, dépôt de gerbe devant le monument aux Morts.

MARDI 16 MAI BÉBÉS LECTEURS

Bibliothèque municipale Informations à venir.

JEUDI 08 JUIN COMMÉMORATION DE LA GUERRE EN INDOCHINE

18h00 à l'Hôtel de Ville, dépôt de gerbe devant le monument aux Morts.

23, 24 ET 25 JUIN LES MOUSTOUSSADES

Parc André MONNIÉ Programme à venir.



JEUNESSE

Le Conseil Municipal des Jeunes, se mobilise pour les restos du coeur

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont décidé de se mobiliser en faveur des Restos du Coeur. Une collecte sera organisée du 27 au 31 mars 2023.

Si vous souhaitez y participer, la liste des produits acceptés est la suivante :

Produits d'hygiène : dentifrice, savon, gel douche, shampoing, rasoirs jetables etc...

Alimentaire : boîtes de conserves, aliments secs (biscuits, riz, pâtes, etc...), produits longue conservation (soupes, lait, etc...).

Produits bébés : couches, petits pots, vêtements 0 - 1 an, matériel de puériculture.

Autres : livres, jouets, peluches, linge de maison, vaisselle, etc...

Les points de collectes se situent à la mairie et à l'accueil de loisirs suivant les horaires d'ouverture.



TRAVAUX

De nouvelles couleurs pour les classes de l'école Léon Blum

Dans la continuité des travaux réalisés durant les vacances d'été 2022, les classes 4, 5 et 6 de l'école élémentaire, ont connu à leur tour un coup de rafraîchissement. La SCOP ABADIE a profité des vacances d'hiver pour venir repeindre les salles de classe. D'autres travaux de peinture seront réalisés durant les vacances scolaires de printemps et d'été.



JEUNESSE

Inscriptions scolaires année 2023/2024

Les inscriptions scolaires se dérouleront du 24 avril 2023 au 09 juin 2023.

Pour inscrire votre enfant à l'école, retirez le dossier d'inscription à l'accueil de la mairie ou téléchargez-le sur le site internet de la commune.

Déposez ensuite le dossier complété à l'accueil de la mairie, accompagné des photocopies des justificatifs suivants : le livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, le carnet de vaccination.

Si les parents sont séparés : le dernier jugement du tribunal. Si l'enfant était scolarisé dans une autre commune : le certificat de radiation.

Attention, tout dossier incomplet sera refusé.

Quels enfants sont concernés ?

Les enfants nés en 2020 qui auront 3 ans au plus tard le 31 décembre 2023 et qui feront leur rentrée en petite section à l'école maternelle.

Les enfants nés en 2017 qui feront leur rentrée en cours préparatoire à l'école élémentaire.

A noter que le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire ne se fait pas automatiquement. Vous devez obligatoirement réinscrire votre enfant pour la rentrée à l'école élémentaire.



TRAVAUX

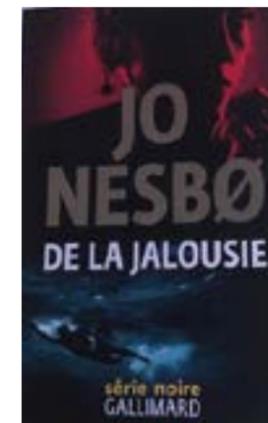
Le point sur les travaux avenue du Parc

Les travaux de l'avenue du Parc se poursuivent. Pour rappel, en septembre dernier, des travaux d'amélioration du réseau pluvial ont été faits, afin de limiter les apports d'eau vers le centre du village. A partir de mars 2023, le SYADEN va réaliser l'enfouissement des réseaux aériens, à savoir le réseau basse tension, le réseau télécom et le réseau de l'éclairage public.

En suivant, et comme annoncé aux riverains lors de la rencontre de quartier, la réfection de la voirie et le remplacement à neuf de l'éclairage public par un éclairage LED pourront être réalisés.



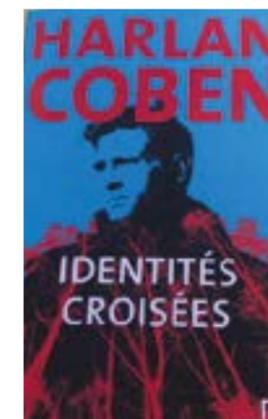
COUP DE COEUR DE LA BIBLI



De la jalousie

Roman de Jo NESBO

Six récits autour d'un thème central, la jalousie et ses diverses facettes dans des milieux différents. Photographe, éboueur, vendeuse, bourgeois ou encore chauffeur de taxi, tous les personnages vivent une douleur intense et sont mûs par le désir de revanche ou la rage.



Identités croisées

Roman de Harlan COBEN

Sur une banque de données où il a déposé son ADN, il reçoit de la part d'un supposé cousin un étrange message aux allures d'appel à l'aide. Ce thriller nous emporte dans une intrigue bien construite avec de nombreux rebondissements.



CADRE DE VIE

Déjections canines, il y en a ras les baskets !

Une recrudescence des déjections canines est constatée, notamment le long des chemins piétonniers. Pour que la promenade reste un plaisir pour tous, ne laissez aucun souvenir désagréable de votre animal derrière vous. Afin de maintenir un cadre de vie agréable et garantir la salubrité des espaces publics, la municipalité met à disposition des habitants des distributeurs de sacs Toutounet dans différents lieux sur la commune et des distributeurs supplémentaires seront installés très prochainement par les agents du service technique. Propriétaires, adoptez les bons réflexes !

Pour rappel : cette infraction est passible d'une amende de 135 €



ZOOM SUR LA CANTINE SCOLAIRE S'INVESTIT CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Dans le cadre de la sensibilisation des responsables de restauration collective à la problématique du gaspillage alimentaire, le COVALDEM a organisé un jeu concours, gratuit, au printemps 2022.

La cantine de Villemoustaussou qui a relevé ce défi et pesé quotidiennement, durant 10 semaines, les déchets alimentaires produits, s'est vue remettre le premier prix de ce concours : un pavillon de compostage d'une valeur de 6 000€ qui permettra de donner une seconde vie aux déchets alimentaires.

Félicitation à Fabrice, le responsable de la cantine et aux enfants, gagnants du concours « défi dans ma cantine ».

LUMIÈRE SUR

MARYSE GRAS LES FLEURS... MA PASSION



Mme Maryse GRAS, habitante de Villemoustaussou est passionnée depuis sa petite enfance par la peinture. Après être passée par la classe de M. BEAUBOIS, professeur de dessin au collège de Varsovie et de l'IUFM, elle fait l'école des beaux arts de Toulouse pendant 3 ans avant de se tourner vers l'enseignement où elle se spécialisera dans le dessin et la peinture. C'est une fois à la retraite que Maryse s'est lancée dans la réalisation de bouquets de fleurs. Autodidacte, elle se perfectionnera en prenant des cours d'art floral et commencera à composer de véritables chefs d'oeuvre. Elle accroche les fleurs, qu'elle achète ou cueille dans son jardin sur des supports qu'elle fabrique avec des ferrailles, des cartons et autres matériaux. Ses oeuvres ont une durée de vie limitée, car faites en fleurs naturelles. A partir de 2003, débute l'ère des concours internationaux. Elle figure au palmares de ces concours avec quatre premiers prix et la médaille insigne d'or à MONACO en 2022, prix "Grâce de Monaco", prix de l'originalité, prix de l'interprétation avec notamment la robe inspirée du couturier Jean-Paul GAULTIER. Souhaitons pour le bonheur de tous que la joie de création habite toujours Mme GRAS.

LUMIÈRE SUR

GENEVIÈVE CASTEX PRÉSIDENTE DU CLUB INTER SPORTS

C'est le 17 novembre 1963, qu'à l'initiative de quelques jeunes du village, est né le Centre d'Initiation Sportive. Il comportait alors 21 adhérents pour 2 disciplines. Le CIS alors s'était tracé une ligne de conduite et ne s'en est pas écarté :

- Initiation aux sports selon les besoins, à l'intention des enfants de la commune ;
- Procurer des activités détente aux adultes, dans une société qui a besoin de se mouvoir.

Rapidement, ce CIS dut développer des compétitions.

Face à cette évolution, le Centre d'Initiation Sportive est devenu le Club Inter Sports.

Un tel club, qui compte à ce jour plus de 500 adhérents, ne s'est maintenu et développé que grâce aux membres élus de l'association, ainsi qu'aux 5 salariés et 5 prestataires, tous très qualifiés et investis. Ils œuvrent dans la même direction. Ils apportent, à un public, principalement villemachois, allant de 3 à 85 ans, détente, bien-être, santé, et, osons le dire un certain bonheur.

Au fil des ans, des activités ont disparu, d'autres ont été créées. Aujourd'hui, le club est affilié à 4 fédérations sportives : FFTennis, FFJudo, FFKDA (krav maga défense et MMA combat), FFEPGV (renforcement musculaire doux et/ou intense, pilates, cardio, aérobic, zumba, latino ...)

Seul, le badminton en loisirs est géré par un groupe de bénévoles.

La Présidente, Geneviève CASTEX, nous confie
« Je garde l'espérance que dans un avenir proche ou plus lointain, le CIS perdure dans tout ce qui fait son attrait, sa diversité, sa socialisation, sa valeur, en dépit de possibles difficultés. »



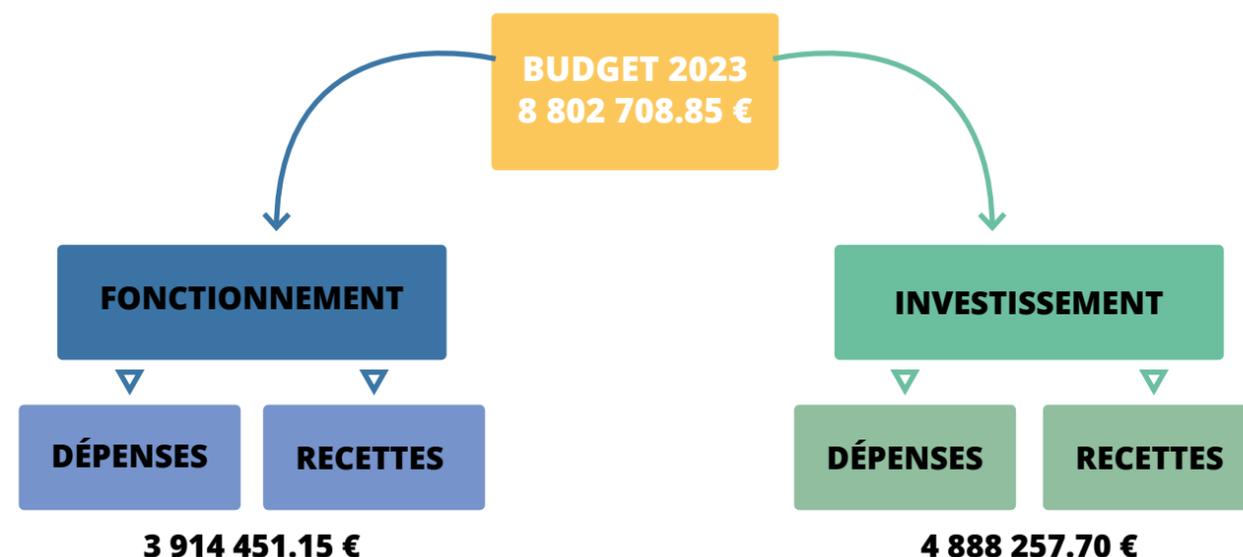
REPORTAGE LE BUDGET 2023

Dans un contexte toujours plus contraint, marqué par les crises successives, Villemoustaussou redouble d'efforts pour préserver les services aux habitants et sa capacité à investir. Avec un faible taux d'endettement, votre commune se place parmi les villes vertueuses, notamment grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

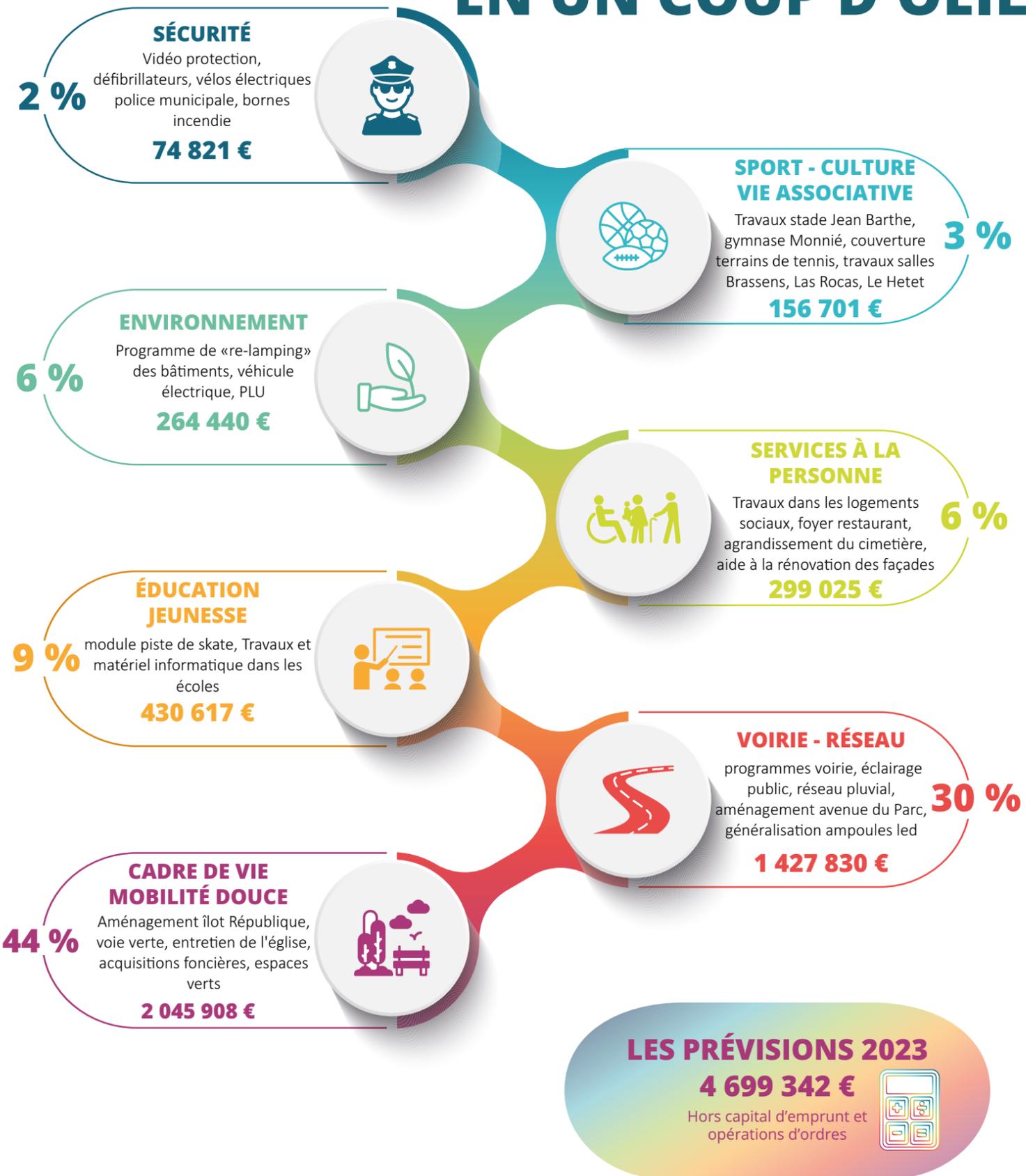
L'action municipale, c'est :

- Favoriser un service public de qualité et améliorer durablement le cadre de vie
- Maintenir un programme d'investissement vertueux
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Préserver le patrimoine communal

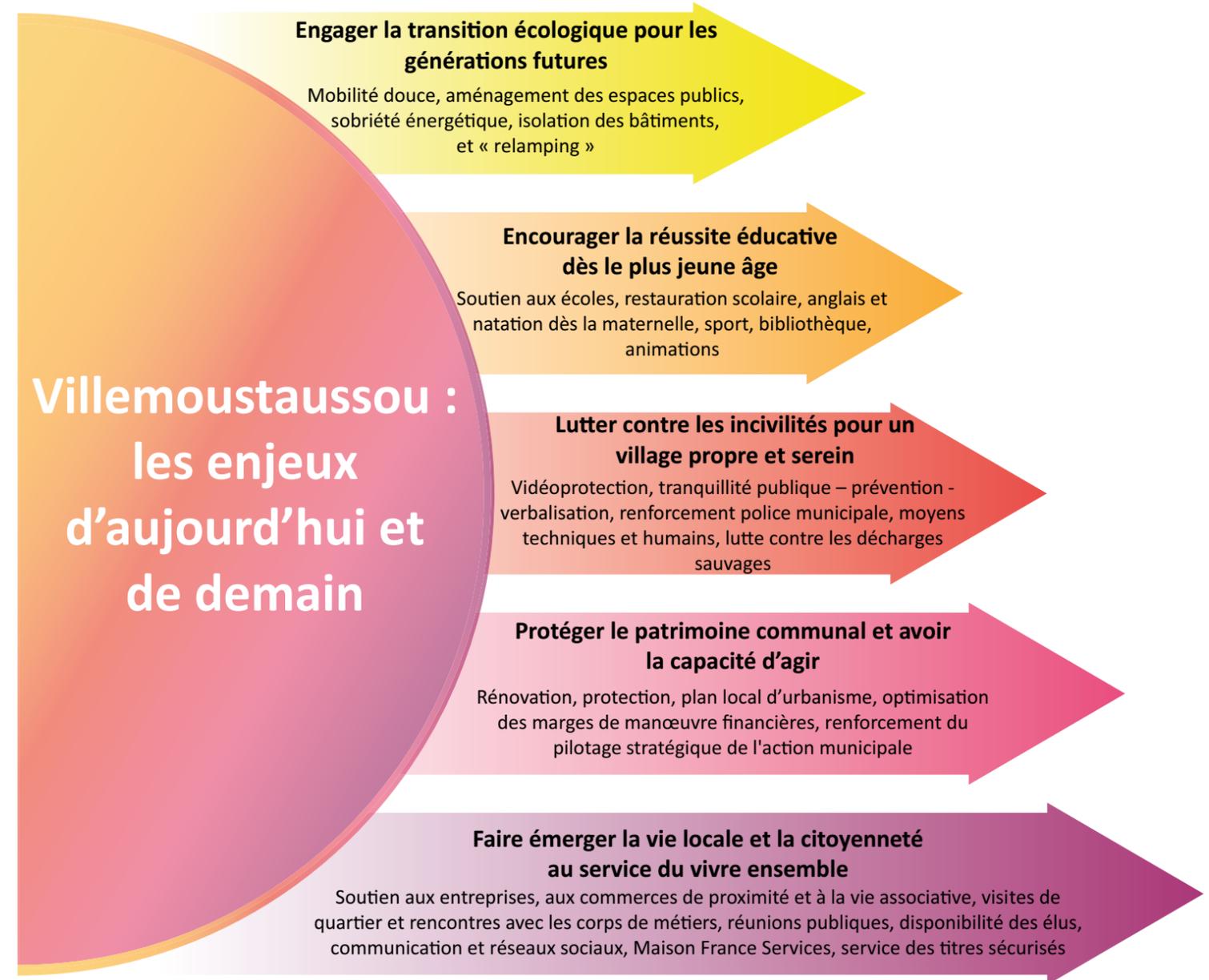
Répartition et équilibre du budget 2023



L'INVESTISSEMENT EN UN COUP D'OEIL



REGARD SUR L'AVENIR



La section de fonctionnement : 3,9 M€

C'est dans un contexte inédit d'inflation, de hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et de ralentissement de la croissance que le conseil municipal a voté le budget cette année.

Les conséquences se traduisent, pour le budget communal par une hausse des frais généraux, du coût des aliments et des fournitures, notamment.

Cette année est aussi celle de l'application des différentes mesures décidées par le gouvernement en matière de rémunération et de carrière des agents (dégel du point d'indice, hausse du SMIC, reclassement) mais aussi la création d'un nouveau service en mairie pour la délivrance des cartes d'identité et des passeports.

Le soutien aux associations et à la réussite éducative se maintient à un bon niveau permettant ainsi de garder le dynamisme des activités sous toutes ses formes. En ces périodes où nos associations sont particulièrement touchées par les crises (Covid, inflation...), nous nous devons de les aider financièrement.

Sur le plan fiscal, la Municipalité a pour objectif de ne pas augmenter la pression qui pèse sur les habitants. Si la taxe d'habitation des résidences principales est supprimée pour tous les contribuables, la taxe foncière reste néanmoins lourde pour les ménages et notamment les primo-accédants.

Ce budget a été ajusté à cette conjoncture particulière, au plus proche de la réalité, sans augmentation du taux des impôts des ménages, pour la 18ème année consécutive.

Les investissements : gestion vertueuse et dette maîtrisée : 4,88 M€

Le programme d'investissement, soutenu en 2023, est financé grâce à la rigueur budgétaire et sans le recours à l'emprunt. Il intègre la transition énergétique et climatique dans la quasi-totalité des projets avec la rénovation des bâtiments, des réseaux d'éclairage, de mobilité douce avec la voie verte, privilégiant systématiquement des objectifs d'optimisation énergétique et de réduction d'empreinte carbone.

Villemoustaussou poursuit sa recherche continue de financement auprès des partenaires (Fonds européens, État, Région Occitanie, Département de l'Aude, Carcassonne Agglo) pour engager ce programme d'investissement ambitieux.

La commune peut compter sur les résultats budgétaires de l'exercice écoulé, sur son cycle de fonctionnement avec une épargne nette en 2022 de 785 285,70 € (économies réalisées sur le fonctionnement courant de la collectivité), un indicateur de bonne gestion malgré un contexte de fortes perturbations. Les autres indicateurs démontrent par ailleurs une amélioration de sa structure financière à l'approche du mi-mandat.

L'endettement de la Commune se maintient à un niveau particulièrement bas, avec un encours de dette moyen par habitant de 416.92 €, alors que la moyenne nationale est de 811 €.

Tous les documents relatifs au budget 2023 sont consultables et téléchargeables sur notre site villemoustaussou.fr

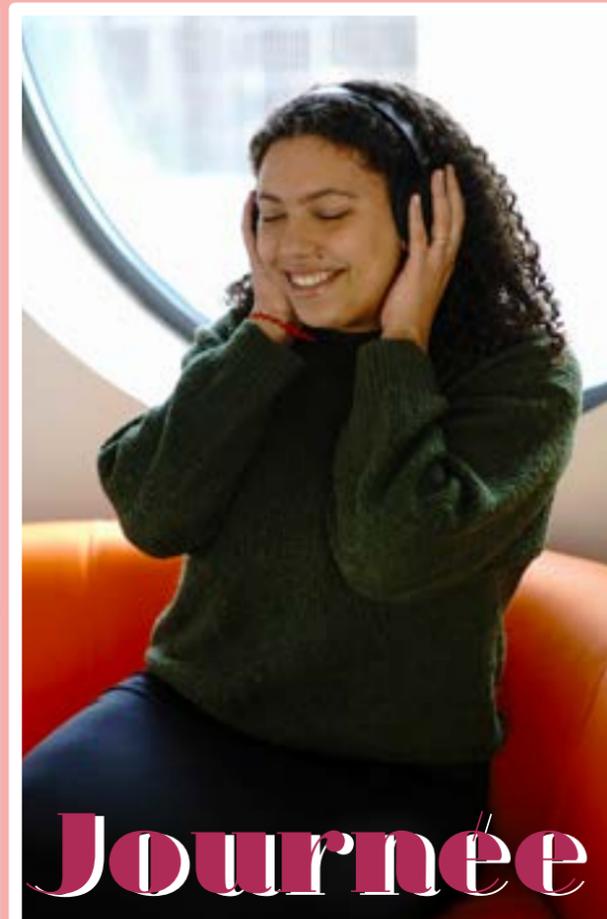
Le mot de Véronique FABRE, Adjointe déléguée aux finances.

"C'est grâce à une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement que Villemoustaussou fera face

à la crise énergétique tout en conservant un programme

d'investissement soutenu."

" L'autofinancement constitue un levier de la politique budgétaire de la Municipalité."



Journée internationale des droits de la femme

Nos villemachoises ont du talent !

A l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, nous mettons en lumière 5 d'entre elles. Venez les rencontrer au cours de l'exposition prévue

Samedi 25 mars à partir de 16h, espace Charles Aznavour.

Toutes les infos sur villemoustaussou.fr

REPORTAGE

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE, VILLEMUSTAUSOU S'ENGAGE



C'est la grande question des collectivités locales depuis ces derniers mois : comment envisager les mois de grand froid avec la hausse des prix de l'énergie ?

Comme bon nombre de Communes, Villemoustaussou a fait face en 2022 à l'envolée des prix de l'énergie en sachant qu'elle ne bénéficie pas du bouclier tarifaire de l'Etat et doit anticiper les évolutions 2023 et voire plus.

Il y a quelques années, nous avons saisi l'opportunité de rejoindre le groupement de commande lancé par le SYADEN (syndicat d'électrification audois), nous permettant ainsi de bénéficier aujourd'hui de prix de l'énergie attractifs, même s'ils demeurent exceptionnellement élevés.

En 2023, les estimations de la facture de l'électricité, ont été multipliées par 2,5 et la facture du gaz par 6. Concrètement, notre ligne globale de dépenses d'énergie est passée de 134 000 € à 422 000 €

UNE MOBILISATION GÉNÉRALE

Pour tenter d'amortir le choc, la commune a engagé un plan de sobriété énergétique avec des mesures dont l'objectif est de diminuer la facture énergétique.

Un objectif atteignable quand on sait qu'un degré en moins fait économiser en moyenne 7% d'énergie et que la mise en veille des appareils électriques peut représenter jusqu'à 11% de la consommation d'un foyer selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Ces écogestes ont été communiqués aux agents de la collectivité, aux écoles et aux associations qui, sont en tant qu'usagers des bâtiments publics communaux, par leur comportement, les premiers acteurs de la sobriété énergétique.

DES ÉCONOMIES IMMÉDIATES

Parmi les nombreuses mesures contenues dans ce Plan de sobriété énergétique, on peut notamment citer des économies immédiates :

- Baisse généralisée des températures dans les bâtiments communaux et une mise en route plus tardive du chauffage
- Limitation de la climatisation dans les locaux équipés en période de chaleur
- Installation de régulateurs et de pilotage de températures
- Installation d'ampoules LED
- Extinction de l'éclairage public en nuit profonde de minuit à 5 h 00 du matin
- Diminution d'une semaine des illuminations de Noël
- Sous-utilisation l'hiver de la salle François MITTERRAND et du gymnase René GOMILA

UN TRAVAIL SUR LE LONG TERME



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Déjà engagé, le programme de rénovation des bâtiments s'accélère. Il comprend des travaux d'amélioration de l'isolation thermique de certains bâtiments, comme le changement de l'ensemble des fenêtres dans les logements locatifs communaux.

La réalisation à l'école maternelle d'un audit énergétique est engagée et inscrite au budget 2023.

LE « RELAMPING » COMME ON DIT....

Un vaste programme de changement des luminaires par des ampoules à led, appelé aussi « relamping », a déjà démarré et se poursuit. Il concerne l'éclairage public, les écoles, les salles communales mais aussi les enceintes sportives.



LE PHOTOVOLTAÏQUE

Les ombrières photovoltaïques ont été installées sur le parking arrière de l'hôtel de ville pour alimenter, via le principe de l'autoconsommation collective, l'ensemble des bâtiments communaux.

Des panneaux solaires ont été installés lors de la construction de l'espace associatif et culturel « Charles Aznavour »



« Toutes ces mesures s'inscrivent dans notre Programme Pluriannuel d'Investissements qui vise à réussir la transition écologique et énergétique »

Artisans, TPE, PME, face à la crise énergétique, faites-vous accompagner

Face à la hausse inédite des prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs de soutien destinés aux entreprises, à savoir : le bouclier tarifaire, la garantie de prix, l'amortisseur électrique, le guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité.

Pour pouvoir y prétendre, c'est à vous, dirigeants d'en faire la demande. **Impérativement avant le 31 mars 2023.**

Retrouvez toutes les informations concernant les aides mises en place sur notre site internet, www.villemoustaussou.fr

FOCUS SUR CONTRÔLE V À VOTRE SERVICE

Une nouvelle structure vient de voir le jour sur la dernière tranche de la ZAE de Bezons. Patrick FABBRO, après de nombreuses années d'expériences dans la profession automobile, a décidé de créer un nouveau centre de contrôle technique "Contrôle V".

Pour mener à bien cette nouvelle activité sur la commune, le porteur de projet s'est allié à Régis ROUQUET qui assure votre accueil et la partie technique.

Obligatoire pour tous, chez Contrôle V, il vous est proposé un contrôle technique réalisé en 40 min. Vous souhaitez un rendez-vous ? Contactez-les au 04.48.23.02.18.



Patrick FABBRO, à droite, a remis les clés à Régis ROUQUET, à gauche, début janvier 2023.

COMMUNE DE
VILLEMOUSTAUSSOU



Marcou Habitat

PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN COMMERCE ET DE 5 LOGEMENTS
DEMARRAGE DES TRAVAUX 3ème TRIMESTRE 2023



LUMIÈRE SUR

DE NOUVEAUX LOGEMENTS A VENIR



Le bâtiment actuellement

L'ancienne pharmacie AYROLLES, va laisser place à de nouveaux logements.

Ce projet verra le jour en partenariat avec MARCOU HABITAT.

Il consistera en la création de cinq logements et d'un local commercial.

Afin de pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap

ou à mobilité réduite, le bâtiment et les logements seront adaptés. Des places de stationnements pour les locataires seront créées au rez de chaussée du bâtiment.

Pour la réalisation de ce nouveau projet, le bâtiment actuel va dans un premier temps être démoli, en suivant un neuf sera reconstruit.

La phase de démolition devrait démarrer prochainement, après le passage de l'entreprise ENEDIS pour la dépose et l'enfouissement des réseaux.

La construction du nouveau bâtiment devrait débuter durant le 3ème trimestre 2023.



DÉBROUSSAILLER : UNE NÉCESSITÉ, UNE OBLIGATION

Chaque année, des milliers d'hectares de forêts, maquis et garrigues partent en fumée. Bien souvent, ces catastrophes, peuvent être évitées par des gestes simples. Le débroussaillage fait partie de ces gestes élémentaires. Il est rendu obligatoire par le Code forestier et l'arrêté préfectoral du 3 juin 2014 relatif à la prévention des incendies d'espaces naturels combustibles.

Débroussailler, c'est une nécessité

- pour protéger votre famille, votre maison
- pour faciliter et sécuriser le travail des sapeurs-pompiers
- pour limiter la propagation du feu, diminuer son intensité

Débroussailler, c'est une obligation dans et à moins de 200 m d'un espace naturel combustible

- si votre terrain est situé en zone U (urbaine) d'un PLU, qu'il soit bâti ou non
- si votre terrain est situé en zone non-urbaine et qu'il est bâti

Sanctions encourues

- jusqu'à 1 500 € d'amende
- jusqu'à 30 € du m² de la surface soumise à l'obligation
- jusqu'à 5 000 € de franchise supplémentaire imputée par l'assurance en cas de dommage

Comment débroussailler ?

- éliminer toute branche surplombant ou au contact d'une habitation
- enlever les arbres, les branches d'arbres et des arbustes situés à moins de 2 m d'une ouverture (porte ou fenêtre) ou d'un élément de charpente
- râtelier la litière (aiguilles, feuilles...) dans les 7 m autour des constructions et installations
- tondre la strate herbacée
- réduire considérablement la végétation arbustive (éléments de moins de 3m)
- élaguer les arbres conservés jusqu'à une hauteur minimale de 2m
- les arbres morts, dépérissants ou dominés sans avenir doivent être éliminés ainsi que tous les déchets de coupe

Se débarrasser des végétaux coupés

- > en les évacuant dans une déchetterie.
- > par broyage avec un matériel adapté. Les résidus peuvent servir à l'élaboration d'un compost.
- > surtout ne pas laisser les branchages se décomposer sur place : en séchant ils représentent un risque important de propagation du feu.

> il est interdit de brûler les végétaux coupés



LUMIÈRE SUR LE PATRIMOINE

LA PROMENADE AU FIL DU TEMPS

Le village primitif de Villemaussou était délimité par la promenade aménagée sur d'anciens fossés qui entouraient le village.

A partir de cette promenade en terre battue, s'ouvraient les rues du vieux village avec tout autour la construction de maisons, de remises, des caves dans les anciens

jardins riverains.

On peut voir, en levant les yeux, le reste du pigeonnier du XVII^e siècle. Malgré tous les changements opérés à travers les ans, la promenade n'a pas perdu sa vocation première, celle d'être un lieu paisible offert à la population sous la frondaison de platanes presque centenaires. Au premier plan de l'ancienne photo,

se trouve une fontaine utilisée par les habitants pour la consommation ou pour "estancier" les barriques et autres tonneaux du quartier des tonneliers voisins. La photo récente permet de constater que la rénovation récente a conservé toute son identité et sa destination première.



Les élus du groupe majoritaire «Avec vous, pour Villemoustaussou» communiquent :

L'année 2023 a bien commencé sur le plan sanitaire, la COVID est toujours là mais l'humanité en général et nos concitoyens en particulier ont appris à vivre avec, sans être soumis à trop de contraintes. A noter que, si notre commune n'est pas un désert médical, l'offre de soin reste très tendue. Le départ de certains n'est malheureusement pas compensé par l'arrivée de nouveaux praticiens. Malgré la suppression du numérus clausus, les nouveaux médecins ne sont pas assez nombreux pour assurer leurs remplacements. Le Maire, très sensible à cette problématique ne ménage pas ses efforts, que ce soit au niveau de la commune ou au niveau de Carcassonne Agglo en tant que Responsable de la commission santé. Pour attirer ces professionnels sur notre territoire, nous avons réalisé l'aménagement de locaux pouvant accueillir des médecins dans l'ancienne salle Cabardès. Nous avons acté l'adhésion au GIP (Groupement d'Interêt Public), dispositif mis en oeuvre par la Région Occitanie pour salarier de jeunes médecins dès que possible. Nous multiplions les rencontres avec les praticiens locaux et les praticiens susceptibles de venir s'installer à Villemoustaussou. Nous espérons que ce travail de longue haleine portera bientôt ses fruits.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat, nous sommes tous impactés par une inflation qui ne fait que rendre de plus en plus difficile la gestion du quotidien mise à mal par le coût des énergies, le coût de l'alimentaire, le coût des produits de premières nécessité. A notre niveau, nous faisons tout pour limiter les dépenses, les services municipaux oeuvrent pour satisfaire au maximum les besoins de nos concitoyens tout en contenant les dépenses de fonctionnement, pour une maîtrise budgétaire garante d'une imposition contenue. C'est dans cet esprit que nous avons voté la stabilité des taux d'imposition qui demeurent inchangés depuis plus de 18 ans. Certes, cette décision n'augmentera pas le pouvoir d'achat de chacune et chacun d'entre nous, mais nous permet toutefois de continuer à financer nos projets.

Nous restons et resterons très attentifs à la bonne santé de nos finances communales.

Les élus «Villemoustaussou, le choix du bon sens» communiquent :

Le groupe "Villemoustaussou, le choix du bon sens", n'a pas transmis d'article.



UNE ENQUÊTE PUBLIQUE A VENIR PORTANT SUR LE P.P.R.I

A la suite des inondations de 2018, l'Etat a engagé une vaste étude portant sur la révision du Plan de Prévention des Risques Inondation (P.P.R.I.) du « Bassin du Trapel » sur les communes impactées, dont Villemoustaussou. Parallèlement, les services de l'Etat ont également recherché les conséquences des phénomènes de ruissellement sur l'ensemble de ces communes.

Après une phase d'étude de terrain et de diagnostics réalisés sur les différents bassins versants, une nouvelle carte des aléas « débordement par cours d'eau » et aléas par « ruissellement »

sur l'ensemble de la Commune, a été portée à la connaissance* des élus le 14/12/2022.

Ce porter à connaissance définit les nouvelles prescriptions applicables, complémentaires au P.P.R.I. actuellement en vigueur. Dans l'attente de l'approbation définitive de la révision du P.P.R.I. du « Bassin du Trapel », dont l'enquête publique devrait intervenir dans le courant de l'année 2023, les aléas repérés à la parcelle, sont d'ores et déjà pris en compte dans l'instruction des nouvelles autorisations d'urbanisme, au titre de l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme.

L'arrêté préfectoral n°DDTM SPRISR-2023-007 du 10 février 2023, ordonnant la révision des PPRI du Bassin versant du Trapel sur les communes de Fraisse-Cabardès, Aragon et Villemoustaussou est affiché en Mairie et disponible sur le site de la Mairie.

* Le « porter à connaissance » désigne la procédure par laquelle le Préfet porte à la connaissance des communes le cadre législatif et réglementaire à respecter d'un projet ou d'une étude de l'Etat en cours d'élaboration ou existants.



Naissances

SÉHIER MARINE Adèle	14/11/2022	CABROL CLAUDE Eythan	13/01/2023
OLIVIER Valentina	21/11/2022	CORIN Léon	16/01/2023
NATU Cesaria	24/11/2022	CHIHAB Talime	27/01/2023
PICHERIC Aylan	11/12/2022	HUBERT NOTARI Mathias	29/01/2023
MEYNIER Lola	12/12/2022	CALLE Mathys	04/02/2023
GALOU Cayden	15/12/2022	ROSES Elio	09/02/2023
SERRE Elie	15/12/2022	JARDIN Camille	16/02/2023
GARCIA Marius	17/12/2022	FOUBERT Marceau	17/02/2023
WAGNER LENHARDT Kiméo	02/01/2023		

Mariages

HARLÉ Jérémy et OCHIR-GORYAEVA Nelli	26/11/2022
GIRODO Sébastien et FRANCOIS Aurélie	11/02/2023

Décès

BOUSSIER Christian	02/10/2022	DURAND Jean	24/12/2022
FOZZA née DELLA LUCIA Minerve	28/10/2022	AUDOUY née RODRIGUEZ SANTIAGO Isabel	03/01/2023
BRANCHEREAU Francis	05/11/2022	LAMARQUE née GARRIC Ginette	08/01/2023
VIVIER née CHENAL Germaine	25/11/2022	DELAYE née HENNEQUIN Marcelle	18/01/2023
RIGOBERT née FAUP-MANDRAT Pierrette	10/12/2022	PANNETIER Jean	28/01/2023
JEANNOËL née GUIARD Raymonde	15/12/2022	CERIANI Jean-François	05/02/2023
GARCIA Ariel	20/12/2022		



CHASSE À L'OEUF

DIMANCHE 09 AVRIL
au parc André MONNIÉ

Ouvert

**le matin de
10h à 12h aux
villemachois âgés
de 3 à 6 ans.**



Ouvert

**l'après-midi de
14h à 16h aux
villemachois âgés
de 7 à 12 ans.**

Gratuit pour tous

Sur inscription au 04.68.47.74.80.

